

VILLE DE LAC-BROME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité de démolition de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 2 juin 2025 à 18h30, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames Lucy Gagnon et Shelley Judge ainsi que monsieur Pierre Laplante.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le secrétaire, Me Owen Falquero.

Aucune personne n'assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 18h31.

CD-25-004 1.1. Adoption de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

3. DEMANDES DE DÉMOLITION

CD-25-005 3.1. 128, chemin de la Baie Rock-Island, lot 4 264 959, zone UV-9-F14

ATTENDU QUE monsieur Claude Lachance, propriétaire de l'immeuble situé au 128, chemin de la Baie Rock-Island, lot 4 264 959, a présenté une demande de certificat d'autorisation de démolition en bonne et due forme pour le bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU QUE l'avis de demande de certificat d'autorisation de démolition a été dûment affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du comité ont dûment étudié la demande en conformité avec l'article 148.0.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le bâtiment présente un problème d'infiltration d'eau et de moisissure;

ATTENDU QUE le comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE l'usage prévu pour le lot est la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial;

ATTENDU QUE le comité de démolition est convaincu de l'opportunité de la démolition du bâtiment principal résidentiel, compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le comité autorise la demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment principal résidentiel au 128, chemin de la Baie Rock-Island, lot 4 264 959, zone UV-9-F14, telle que présentée par le propriétaire, monsieur Claude Lachance.

ADOPTÉ

CD-25-006

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h33.

ADOPTÉ


Richard Burcombe
Maire


Owen Falguero
Secrétaire